

AUTOFESTIVAL

25 JAN - 3 FEV 2025

Communiqué de Presse

La 61^{ème} édition de l'Autofestival accueille les visiteurs du 25 janvier au 3 février 2025

Quel que soit le véhicule choisi, vous faites un choix éclairé.

Luxembourg, le 13 janvier 2025

Du 25 janvier au 3 février 2025, les 90 concessions automobiles et de motos à travers tout le pays ouvriront leur 170 showrooms à l'occasion de la 61^{ème} édition de l'Autofestival lequel se déroulera sur 10 jours, week-ends inclus. L'Autofestival reste le moment phare pour profiter des meilleures offres de prix dans une gamme de plus en plus étoffée et diversifiée. L'Autofestival est également l'occasion de découvrir une vingtaine de nouveautés européennes et plus de 50 nouveautés sur le marché belux.

2024 : Un retour à la « normale » dans un environnement de transition

Philippe Mersch, président de la FEDAMO, a tiré un bilan positif de l'année 2024. Après une année 2023 marquée par le rattrapage des délais de livraisons ayant comme conséquence une augmentation des immatriculations de 16,8%, l'année 2024 signale le retour à la normalité alors que les délais de livraisons sont à nouveau arrivés à leur niveau habituel.

Ainsi, pendant l'année 2024 46.635 véhicules neufs ont été immatriculés ce qui constitue une baisse de 5,1% par rapport à l'année précédente qui fut exceptionnelle. Le Luxembourg suit la tendance de ses pays voisins, qui accusent aussi des baisses d'immatriculations : l'Allemagne régresse de -1% par rapport à 2023 (mais -25% par rapport à 2019), la France annonce une baisse de -3,4% et la Belgique de -6% par rapport à l'année passée.

Les immatriculations de voitures neuves à des particuliers sont en hausse de 10% sur un an tandis que les immatriculations à des sociétés sont-elles en recul de plus de 14%.

D'un autre côté, les immatriculations de véhicules d'occasions restent à un niveau assez constant, sinon en légère augmentation (59.341 véhicules, +0,9% par rapport à 2023) les immatriculations des véhicules neufs se stabilisent autour de 46.000 unités.

Voitures électrifiées dominent le marché. Le diesel perd de plus en plus d'importance

Les motorisations poursuivent les tendances des années précédentes.

Les véhicules électriques continuent leur croissance et s'élèvent à 12.777 unités (27,4% des immatriculations et 15,6% de plus par rapport à 2023). Les hybrides (non-chargeables) constituent 22,4% des nouvelles immatriculations et avec 10.455 unités ils sont à 10,4% de plus par rapport à l'année passée.

Les véhicules thermiques continuent leur baisse et ne prennent qu'une partie de 29,6% pour l'essence respectivement 12,3% pour le diesel parmi les immatriculations. Pris ensemble avec les modèles hybrides non-rechargeables, ces motorisations représentent une part de 47,4% pour l'essence et de 17% pour le diesel. En 2014, le marché était dominé par le diesel avec 70,2% des immatriculations. On peut dès lors parler d'un vrai bouleversement technologique en seulement 10 ans.

L'abolition des primes pour les plug-in hybrides : Une opportunité ratée par la politique pour dynamiser l'électrification du parc roulant et atteindre les objectifs du PNEC.

Le constat doit être fait que depuis la suppression des primes fin 2021, les plug-in hybrides (hybrides rechargeables) sont à la baisse (toujours 8,2% des immatriculations, mais -20,4% par rapport à 2023), au lieu d'évoluer de la même manière que les hybrides non rechargeables et les électriques. Pour la FEDAMO, c'est une vraie occasion manquée alors que le fait de maintenir les aides aurait certainement permis de convaincre l'un ou l'autre conducteur de la transition énergétique vers l'électromobilité.

Les aides pour voiture électriques restent un argument de vente

Le nouveau régime des aides à l'électromobilité est entré en vigueur le 1er octobre 2024 disposant dorénavant que la durée de détention est augmentée à 36 mois (au lieu de 12 mois) et que la prime maximale à l'achat d'une voiture électrique sera plafonnée à 6.000 € (au lieu de 8000 €) pour les véhicules dont la consommation d'énergie électrique ne dépasse pas 16 kWh/100 km.

Les aides restent dès lors à un niveau considérable d'autant plus que le gouvernement a décidé l'instauration d'une aide de 1500 Euro pour les véhicules électriques d'occasion pour que l'électrification du parc automobile atteindra les objectifs du PNEC.

Dans sa présentation, Philippe Mersch souligne particulièrement la baisse significative du taux de CO2 des véhicules immatriculés. Tandis qu'en Allemagne - qui a arrêté les aides pour les véhicules électriques - le taux moyen a augmenté de 4,2% à 119,8g/km, ce taux a encore baissé au Luxembourg de 7,7% à 99,3g/km, une réduction de 38,2% en 6 ans.

Comme déjà décidé par l'ancien gouvernement, la taxation de l'avantage en nature a subi quelques modifications au 1^{er} janvier 2025. Les motorisations thermiques incluant les hybrides et plug-in hybrides seront dorénavant taxés à 2% de leur valeur catalogue.

La Fedamo félicite cependant le gouvernement pour la décision de prolonger la taxation de l'utilisation privée des véhicules de société à propulsion électrique encore pendant deux ans au niveau de 0,5% si l'efficacité du moteur électrique reste en dessous ou est égal à 18kWh/100km respectivement de 0,6% si cette valeur est dépassée. Jusqu'au 31.12.2026 il reste dès lors très intéressant pour les salariés de choisir un véhicule électrique comme voiture de société. Cette décision permet de continuer la tendance d'électrification du parc des voitures de société.

Les utilitaires souffrent de déboires du secteur de la construction

En ce qui concerne les camionnettes, les immatriculations sont en forte baisse de 26,2% ce qui est une conséquence de la crise dont ont souffert les entreprises du secteur de la construction au sens large.

L'association a toutefois enregistré une année record pour les motos. Avec 2449 nouvelles immatriculations, un record absolu a été atteint, une augmentation de 3,2% par rapport à l'année passée. Avec 756 immatriculations, les cyclomoteurs restent à un niveau stable avec une baisse insignifiante de deux unités (758 immatriculations en 2023, -0,3%). Le parc routier total des motos est à 28.349 unités (+2,9%) respectivement 8162 pour les cyclomoteurs. L'Autofestival est également une excellente occasion pour découvrir les nouvelles motos et les cyclomoteurs de nos membres.

AUTOFESTIVAL

25 JAN - 3 FEV 2025

61^{ème} édition de l'Autofestival : De bonnes affaires et un choix efficient indépendamment de la motorisation

L'Autofestival reste un rendez-vous unique en son genre permettant aux clients de découvrir les nouveautés du marché dans les concessions mêmes. A côté des voitures et motos, c'est donc aussi l'occasion pour le client de découvrir les différentes entreprises et leur personnel et de se faire une idée des investissements qui ont été réalisés dans ce secteur.

Pour l'année 2025, les constructeurs ont annoncé une pléthore de nouveaux modèles dont une bonne cinquantaine seront exposés dans les concessions participantes. Le client peut ainsi découvrir les nouveautés, les possibilités de connectivité impressionnantes, les innovations technologiques et dispositifs de sécurité intégrés d'office dans les versions standard. Il pourra se faire conseiller directement et configurer son véhicule suivant ses besoins avant de signer le contrat de vente sur place, en prenant en compte la reprise de son véhicule actuel. Il est d'ailleurs généralement possible de faire un essai routier avant de se décider.

Les conditions spéciales offertes par les concessionnaires automobiles, les établissements de crédit et les compagnies d'assurance participants créent un environnement dans lequel l'achat d'une voiture est particulièrement intéressant pour le client sans oublier l'atmosphère festive et conviviale.

Toutes les concessions participantes au 61^{ème} Autofestival sont repris sur le site www.fedamo.lu

La FEDAMO remercie ses membres pour leur engagement et les marques automobiles sponsors et souhaite à tous un Autofestival réussi.

Le dossier de presse peut être téléchargé sur le site www.fedamo.lu.